Encadrer les pratiques vocales et chorales dans les établissements scolaires : Référentiels de compétences, enjeux et perspectives pour les encadrants

Lundi 1er et mardi 2 juillet 2019

Temps d'exploration sur les référentiels de titres, diplômes, dispositifs et parcours

1. Les référentiels de compétences et les référentiels de formation pour encadrer les pratiques vocales et chorales dans les établissements scolaire

Le chant choral dans le CAPES et l'agrégation, Cyrille Rault-Grégorio, Odile Tripier-Mondancin et Dominik Deloffre.

Le chant choral dans les concours est compris dans la globalité de l'éducation musicale et pas de manière déconnectée des enseignements en classe.

C'est vraiment le cas dans le CAPES externe, qui est évalué dans le cadre d'une épreuve autour d'un projet musical qui comprend 2 écrits et 2 oraux. À partir d'un texte musical donné, une adaptation doit être faite à partir d'objectifs pédagogiques. Le but est de plonger le candidat dans une situation pouvant exister dans son poste. Le candidat doit aussi faire un arrangement à 2 voix puis le transmettre oralement à un chœur d'élèves qui ne dispose pas de la partition. La durée totale de l'épreuve : 40 min.

Pour l'agrégation, l'épreuve de direction de chœur porte sur un texte polyphonique étudié pendant 20 min puis transmis de manière orale.

Pour les deux concours, les étudiants peuvent ainsi se projeter dans une réalité professionnelle concrète.

Dans le cadre du Master, les étudiants ont 5 heures de mise en loge avant de diriger le chœur devant le jury, ce qui peut paraître long, mais c'est en fait assez court.

Un professeur d'éducation musicale a 100% des élèves d'une classe d'âge pendant une heure par semaine sur toute l'année et porte des projets conséquents qui doivent motiver les élèves sur le long terme.

<u>Pour le premier degré :</u>

Pour le Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), la musique est une option parmi 7. Ils doivent concevoir un dossier pour présenter une séquence pédagogique pour un niveau donné. L'épreuve peut être très théorique ou bien — comme à l'ESPE de Paris — plus vivante musicalement.

Les 32 ESPE sont rattachés à une université, chacune avec un positionnement et une politique de formation et d'attribution de postes spécifique.

La particularité de celui de Paris est d'articuler primaire, secondaire et supérieur. Il y a des enseignants sont détachés de leur affectation de terrain d'origine et des enseignants chercheurs.

Un master consiste à préparer un métier, un concours et un diplôme, avec des compétences de recherche et de pratiques d'enseignement qui sont formalisées dans un mémoire.
Les **Master pour les Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation** (MEEF) préparent aux concours et à la pratique professionnelle.
Le cahier des charges national (qui peut varier d'un ESPE à l'autre) implique un tronc commun de formation, la rédaction d'un mémoire professionnel (réflexion personnelle) et une alternance pour les stagiaires.
Le concours peut être passé en fin de master 1 ou de master 2. Les stagiaires qui ont réussi leur concours sont en alternance (rémunérés).
La durée en M1 est de 550 h et de 300h en M2.
Le chant choral intervient dans deux axes de formation : « apprentissages langagiers et culture humaniste à l'école » et « analyse des pratiques de l'enseignement » qui consistent en ateliers de pratiques avec élèves et professeurs sur 5 semaines où on peut avoir des séquences de chant choral, mais pas uniquement.
Les modalités de formation sont très spécifiques, avec trois principes :

- La polyvalence des maîtres,
- La transversalité dans les apprentissages,
- La diversité des publics (niveaux, ULIS, etc.).

La pratique musicale, pour la plupart des étudiants, fait peur au départ.

Les étudiants ont par année :

- En M1 : 12h d'éducation musicale + 20 h pour ceux qui choisissent l'option pour la préparation au concours (sans spécialité pour le chant choral) Écoute, analyse simple en vue de la transmission.
- En M2 ou PÉS (Professeur des écoles stagiaire) : 8 heures de didactique et pédagogie de l'éducation musicale (donner un départ, transmission musicale par le texte et/ou la musique ...).

La culture musicale est mise en œuvre au travers d'ateliers de pratique musicale de 2 heures hebdomadaires, avec le chœur ou l'orchestre de l'ESPE.

En formation continue, il y a parfois des stages sur temps scolaire, mais pas souvent pour des raisons de remplacements difficiles à obtenir (<=18h) et des formations d'initiative locale de 9 à 12 heures hors temps scolaire basées sur le volontariat des professeurs de se former au chant choral.

Comment engager les professeurs des écoles dans une réelle pratique de chant choral avec leurs classes ? Quelles compétences développer en priorité ? L'utilité transversale de la musique est un argument qui porte. Un Professeur des Écoles qui s'investit dans le chant choral assure souvent une continuité pédagogique sur un cycle. En collège, la totalité de la classe d'âge passe dans une formation musicale. Certes c'est peu, mais sans cela ce serait le désert complet. Ces initiatives modestes sont donc réelles.

Pour le second degré :

- En M1 il y a 52 heures de direction de chœur, avec un projet musical,
- En M2 il y a une alternance avec 9 heures hebdomadaires à assurer en collège, d'où les enseignants stagiaires reviennent de cours avec plein de questions, et 60 heures de cours autour de la transmission du répertoire pour la classe, pour concevoir et mettre en œuvre un projet musical, avec de plus un renforcement optionnel en direction de chœur.

Le chœur de l'ESPE accueille tous les étudiants, M1, M2 et stagiaires pour une pratique régulière qui offre un contexte de chœur école.
La formation vocale est individualisée, en particulier en M1

À l'ESPE de Toulouse :
Le volume horaire du premier degré est identique.
Cela peut sembler peu, mais les PÉ sont formés à l'histoire-géographie avec le même nombre d'heures que la musique… De même pour les MEEF au second degré, le temps est comparable, conformément à la directive de cadrage.
Les Unités d'Enseignement (UE) sont partagées entre technique vocale divisée en deux parties (technique de l'étudiant et didactique) et direction de chœur aussi divisée en deux (technique de l'étudiant sur les répertoires enseignés et comment transmettre en monodie ou une polyphonie ?).

Témoignage sur les parcours professionnels par Marc Laugenie
J'ai participé longtemps à la formation des enseignants des écoles en chant choral et après de nombreuses années, une question m'a taraudé, de savoir que faire pour les autres, celles et ceux qui ne font pas, qui ont peur… Et si des enseignants non formés faisaient chanter les élèves ? Il se trouve que je fréquente pas mal les karaokés, où on trouve des personnes non formées dans les conservatoires qui forment leur écoute par imitation et chantent assez bien. J'ai creusé le sujet pour voir comment on peut faire chanter une classe sans chanter soi-même. Les bénéfices de la pratique du chant choral sont bien connus.
Il faut donc en parler et j'ai développé une méthode nommée « la loupe de l'oreille », qui s'appuie sur un répertoire pertinent. Le choix du répertoire est souvent fait par appétence personnelle sans aucune considération des difficultés techniques. Les modèles d'artistes pris sur YouTube ne mènent pas à un résultat satisfaisant. MusiquePrim est une réponse à ce problème parmi d'autres plateformes. On pourrait compléter le répertoire avec des musiques du monde et des styles variés qui rayonnent par la culture.
Il est important que l'outillage technique et culturel soit fourni autour du chant (enregistrement à la bonne tessiture, par des voix de femmes ou d'enfants, ...).
L'impact du chant choral à l'école est important et doit s'inscrire dans une culture de l'élève. Nous travaillons dans les Hauts de Seine sur des écoles pilotes, avec une réflexion approfondie sur le projet artistique de l'école, sur l'inter-degré qui permet une transmission technique y compris entre les enseignants et sur les partenariats avec les écoles de musique, les Dumistes et d'autre établissements culturels. Il y a ainsi une forte implication des enseignants avec le temps, complémentaire à la pratique chorale. Cela ouvre le champ de compétences des professeurs pour y faire entrer la pratique chorale, sans pour autant les transformer en chefs de chœur.

Échanges avec les participants
Jean-Christophe Michel : pourrait-on envisager de former en MEEF un professeur d'une autre discipline (par exemple en français) à la direction de chœur ?
Christelle Marchand : La question se poserait-elle en sens inverse : est-ce qu'on irait demander à un professeur de musique d'assurer des cours de français par exemple ?
Marc Laugenie : le travail de compréhension d'un texte permet de développer une autre conscience de l'écrit et le chant peut servir d'appui pour une meilleure appropriation de différents langages, notamment le langage musical.
Cyrille Rault-Gregorio : la préparation d'un enseignant d'une autre discipline nécessiterait de considérer l'ensemble des compétences visées au-delà de ce qui est prévu pour les professeurs de musique

Florent Stroesser : on ne formera jamais tous les 375 000 professeurs des écoles à un bon niveau en musique. Oui les professeurs des écoles doivent être polyvalents, mais ils ne peuvent être "polycompétents" ; Ils sont capables d'aborder une diversité de disciplines, mais n'ont pas le même niveau dans toutes. Ce qui est intéressant dans le Plan chorale, c'est que la pratique vocale est considérée de manière transversale, menée par une équipe pédagogique. La piste à suivre à long terme est de développer des options dans la formation initiale afin de permettre aux enseignants qui souhaitent ou se découvrent une appétence pour la pratique chorale de se former, pendant que d'autres iront vers une ou plusieurs matières différentes, avec des degrés de compétences plus hauts, pour ensuite travailler en équipe dans l'établissement, avec un approfondissement et non une spécialisation.

Cyrille Rault-Grégorio : que chacun dans l'équipe comprenne la nécessité et l'intérêt du chant choral est nécessaire. Les parcours de formation optionnels qui existaient dans les IUFM permettaient d'aller effectivement plus loin, constituant des forces vives pour une activité chorale dans les écoles. C'est une bonne chose, tant que cela ne soustrait pas les autres étudiants d'une formation de base.
Odile Tripier-Mondancin : la mastérisation a mis un frein à ces options, avec de nouveaux enjeux en initiation à la recherche. Un temps non négligeable est nécessaire pour le mémoire. La question de recréer des options se repose avec la réforme en cours et peut être une réponse intéressante à l'enjeu de la polyvalence.
Vincent Maestracci : le chant choral n'est pas tout et l'école a, avant tout, une mission d'éducation musicale. Au niveau collège nous avons un vecteur RH pour chanter : il faut former, asseoir et conforter le professeur d'éducation musicale dans son activité.
La dernière étude de l'OCDE est assez décapante, disant que la France est le seul pays qui continue à avoir une formation professionnelle qui succède à la formation académique. Partout ailleurs, la formation professionnelle est simultanée. On insère de plus en plus de choses dans un temps resserré. Tout ce qui n'est pas considéré comme fondamental est réduit à la portion congrue. Il faut sortir de ce fantasme de l'universalité des connaissances et comprendre que le métier pédagogique s'apprend sur plus de 2 années.
La formation continue, sur laquelle la France est aussi très mauvaise, devrait se développer. La dernière consultation des enseignants sur ce sujet, avec plus de 30 000 réponses, montre une vraie demande, quels que soient les postes, pour une formation qui soit reconnue, valorisante et certifiante.

Ressources en ligne :
Agrégation :
https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html?gclid=Cj0KCQjw6IfoBRCiARIsAF6q06tWYlYpc1unX8rBXscKj_9oOMiJufG1fdPSCipZU9AgnZEq6SKBRrMaAlnPEALw_wcB&gclsrc=aw.ds
CAPES : https://metiers.philharmoniedeparis.fr/capes-education-musicale-chant-choral.aspx
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles maître formateur CAFIPEMF :
https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91551
Référentiel CAFIPEFM :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf
Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546
Programme d'éducation musicale :
https://eduscol.education.fr/fileadmin/user_upload/arts/musique/pdf/em-programme-cycle2-3-4.pdf
Classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges :
https://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENE0201870C.htm
Master pour les Métiers de l'Enseignement et de la Formation en Musique :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/master-meef-espe-toulouse.pdf

2. Les référentiels de diplômes et titres en lien avec les pratiques chorales

Le Diplôme d'État (DE) et le Certificat d'Aptitude (CA)
Par Florent Strœsser

En introduction, je voudrais replacer ces diplômes de spécialistes dans une perspective historique.
Dans les années 60, on chantait peu dans le milieu associatif, on chantait à l'école et quasiment pas dans les conservatoires. Le chant choral était alors regardé avec condescendance par les "spécialistes" de la musique qu'étaient alors les enseignants des écoles de musique. Si à cette époque on avait attendu pour créer des chœurs qu'il y ait des chefs de chœurs formés, on attendrait toujours, et je ne serais pas en train de vous présenter des diplômes professionnels.
L'idée de génie d'un César Geoffray, d'un William Lemit ou Jacques Fombonne et des autres conseillers techniques de Jeunesse et Sport et de toute la mouvance de l'éducation populaire a été de considérer que comme il n'y avait pas de chefs, que le milieu de la musique ignorait la pratique chorale , il fallait chercher des gens ayant déjà quelques compétences musicales de base pour être chef de chœur, des capacités d'animateur et de leur faire confiance en les poussant à se lancer tout en leur donnant progressivement les compétences qu'ils avaient besoin d'acquérir.
Lorsque j'ai commencé à m'intéresser au chant choral, en 1974, il n'y avait pas de classe de direction chorale et j'ai trouvé ma formation grâce aux fédérations d'éducation populaire et aux stages d'été en France et à l'étranger avec des formateurs comme Erwin List, Éliane Lavail, Philippe Caillard, Stéphane Caillat, …
Les diplômes sont en fin de compte récents à l'aune de l'histoire du développement musical de notre pays, et ils trouvent leur origine dans l'action importante des mouvements d'éducation populaire dans un premier temps, relayée ensuite par le Ministère de la Culture

DE et CA, quelle que soit la discipline, sont avant tout des diplômes d'enseignements.
Pour la direction d'ensemble vocaux, ils existent depuis 1981 pour le CA et 1994 pour le DE.
Ces diplômes ont été, au départ, exclusivement délivrés à l'issue d'un examen organisé par le Ministère de la culture, sans formation préalable instituée. Puis dans une période de transition, à la fois sur examen organisé par le ministère et à l'issue de formations diplômantes mises en place dans les CEFEDEM/Pôles Sup et le CNSDM de Lyon. Enfin, à partir de 2011, uniquement à l'issue d'une formation diplômante initiale, continue ou en cours d'emploi, placée sous la responsabilité des Pôles Sup / CEFEDEM et du CNSMD de Lyon ou bien par VAE ou REP/RED.
Jusqu'au début des années 2000, ce qui tenait lieu de référentiel de certification était l'arrêté définissant les épreuves de l'examen du ministère. Le travail sur les référentiels métiers et de certification n'a commencé qu'à partir de ce moment-là.
Les premiers arrêtés définissant le référentiel d'activités et de compétences du diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions de son obtention par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) datent de mars 2006.
Le DE avait été pensé au départ dans un double objectif, pour qualifier à la fois les enseignants de chant choral et les encadrants des pratiques associatives et pour accompagner leur professionnalisation. Le ministère a obtenu des fédérations chorales qui travaillaient alors sur un diplôme qui aurait été plutôt reconnu par Jeunesse et Sport de se caler sur ce diplôme. Cela n'a jamais été vraiment le cas, seule la CMF délivre aujourd'hui son diplôme interne, le DADSM.
Les DE et CA ont été conçus en référence aux cadres d'emploi de l'enseignement artistique des deux filières de la fonction publique territoriale redéfinis en 1991 et qui n'ont pas bougé depuis, que les enseignants soient dans des collectivités ou des établissements associatifs :

- Le grade d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique principal (ASEA) de catégorie B, appelé aujourd'hui assistant territorial d'enseignement artistique
- Le grade de Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) de catégorie A.

Plan des référentiels métier du DE et du CA

Diplôme d'Etat	**Certificat d'Aptitude**
1 – Définition	1 – Définition
2 – Types de structures concernées par le métier	2 – Types de structures concernées par le métier
3 – Emplois concernés et leur définition : 3.1 Dans les établissements publics d'enseignement de la musique relevant des collectivités territoriales, 3.2 Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas descollectivités territoriales.	3 – Emplois concernés et leur définition : 3.1 Dans les établissements publics d'enseignement de la musique relevant des collectivités territoriales, 3.2 Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas des collectivités territoriales, 3.3 - Dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
	4 – Organisation du travail
4 – Place dans la structure de l'organisation professionnelle	5 – Place dans la structure de l'organisation professionnelle

Descriptif de la mission

Diplôme d'Etat	**Certificat d'Aptitude**
Le professeur de musique diplômé d'État est chargé de l'enseignement des pratiques de la musique. Suivant les cas il assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et est chargé des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves. Il accompagne les pratiques artistiques des amateurs notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.	Le professeur détenteur du certificat d'aptitude est chargé d'un enseignement dans sa spécialité qui se fonde sur un parcours artistique attesté, la maîtrise des référents culturels et une solide expérience professionnelle. Enseignant confirmé, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves ou des étudiants. Il est en capacité, dans sa spécialité, de définir des orientations pédagogiques globales, de structurer des parcours professionnalisants, d'accompagner des projets personnels d'élèves ou d'étudiants. Il suscite et accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, y compris celle des adultes, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Sa connaissance des réseaux professionnels et des – partenaires territoriaux lui permet de participer à la réalisation d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale. Il est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

On le voit, les points communs sont nombreux, que ce soit dans les textes comme dans la réalité des fonctions au sein des écoles de musique.

Les différences portent sur le degré de spécialisation et d'excellence, la capacité à encadrer des élèves de niveau préprofessionnel et le rôle de coordinateur/chef de projet. (Nous connaissons cependant tous des assistants qui assurent de manière remarquable ces dernières fonctions).

Il faut également noter qu'il y a des assistants qui assurent de manière remarquable les fonctions d'un PEA et inversement des PEA qui ne font pas tout à fait ce qui se trouve dans leur fiche de poste.

Les référentiels d'activités professionnelles et de certification

Ils sont communs à toutes les disciplines musicales.

Seul le DE fait apparaître en annexe un volet spécifique à la direction d'ensembles vocaux
Le CA comprend un volet sur l'activité pédagogique, comme on l'a vu précédemment sur le Master (comme c'est le cas pour certaines disciplines).

Plan des référentiels d'activités professionnelles et référentiel de certification

Diplôme d'État

I - Enseigner
- 1 - Être engagé dans une pratique musicale
  - A - Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales
  - B - Développer sa culture musicale et professionnelle
- 2 - Mettre en œuvre un projet pédagogique
  - A - Construire et organiser sa réflexion pédagogique
  - B - Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
  - C - Mener des séances d'apprentissage
  - D - Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante
  - E - Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

II - Être acteur du projet d'établissement
- 1 - Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement
  - A - Participer à la réalisation du projet de l'établissement
  - B - Travailler en équipe
  - C - Communiquer
- 2 - Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale
  - A - Développer les relations avec des publics diversifiés
  - B - Participer à un réseau territorial

Certificat d'aptitude

2 – Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Le référentiel comprend trois grands domaines d'activités du professeur certifié : enseigner, être acteur du projet d'établissement et s'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique. Ils sont divisés en « sous-domaines » pouvant faire l'objet d'une validation indépendante.

I – Enseigner

1. Maintenir un haut niveau de pratique musicale

A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales
B. Développer sa culture musicale et professionnelle

2. Transmettre

A. Adapter son projet pédagogique aux situations d'enseignement
B. Accueillir, observer, évaluer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
C. Construire et mener des séances d'apprentissage
D. Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée
E. Donner les moyens aux élèves de s'approprier l'exigence artistique
F. Développer l'autonomie des élèves tout au long du cursus

3. Évaluer et orienter

A. Suivre l'avancée des acquisitions
B. Conseiller

II - Être acteur du projet d'établissement

1. Être acteur du projet d'établissement dans sa dimension pédagogique et artistique

A. Participer à la conception et à la réalisation du projet d'établissement
B. Travailler en équipe
C. Communiquer
D. Conseiller et proposer

2. Être acteur du projet d'établissement dans sa dimension territoriale

A. Développer les relations avec des publics diversifiés
B. Participer à un réseau territorial

III - S'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique

1. Produire et formaliser une recherche

Mener une recherche, la mettre en forme et communiquer les résultats de sa recherche

2. Concevoir un projet pédagogique

Concevoir et organiser sa réflexion pédagogique

La mission complémentaire de recherche pour le CA permet de considérer que ces enseignants pourraient être des personnes ressources en capacité de concevoir des plans de formation pour le Plan chorale

Ces plans, que ce soit pour le DE ou le CA, sont ensuite détaillés sous forme d'un tableau, qui combine référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification :

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Tâches	**Compétences, connaissances, attitudes**	**Compétences, connaissances, attitudes évaluées**	**Modalités d'évaluation**	**Critères d'évaluation**
I - ENSEIGNER				
Activité 1 : Être engagé dans une pratique musicale				
A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales	- Maîtriser et entretenir une pratique musicale -Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale - Soutenir ses choix artistiques - Porter un regard critique sur sa pratique artistique - Développer des expériences artistiques tant individuelles que collectives - Aborder de nouveaux répertoires	- Maîtriser une pratique musicale - Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale - Opérer des choix musicaux et les justifier sur les plans techniques et patrimoniaux - Porter un regard critique sur sa pratique artistique - Aborder de nouveaux répertoires	EC et/ou ET Mise en situation artistique et présentation de la prestation	- Qualité et intérêt de l'interprétation ou de la réalisation, cohérence stylistique - Diversité et représentativité du répertoire - Cohérence entre le répertoire présenté et le niveau d'interprétation - Qualité et précision de l'expression écrite et orale
B. Développer sa culture musicale et professionnelle	- Posséder les connaissances culturelles et artistiques liées à son domaine - Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture…), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Se tenir informé de l'actualité musicale et artistique - S'exprimer sur le contexte historique, social, économique, anthropologique, de sa pratique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques - Être sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales	- Avoir des connaissances dans les domaines de la lutherie, de l'organologie, des nouvelles technologies, etc., en relation avec sa pratique artistique - Être informé de l'actualité musicale et artistique - S'exprimer sur le contexte historique, social, économique, anthropologique, de sa pratique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques - Être sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales	EC et/ou ET Entretien, épreuve écrite (commentaire d'écoute, analyse...)	- Richesse et diversité des acquisitions personnelles, des références et des ressources documentaires - Connaissances de base de champs esthétiques et de domaines artistiques autres que les siens - Mise en perspective des acquisitions personnelles et des ressources dans sa pratique - Identification précise et mise en perspective des références historiques et esthétiques

Complément spécifique au DE de direction d'ensembles vocaux

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Tâches	**Compétences, connaissances, attitudes**	**Compétences, connaissances, attitudes évaluées**	**Modalités d'évaluation**	**Critères d'évaluation**
Organiser et conduire des répétitions	- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations...	- Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements...) - Développer la communication verbale et son économie - Susciter et relancer l'intérêt et la concentration de l'ensemble du groupe et de chacune de ses composantes	EC et ET Épreuve pratique	En fonction de l'œuvre et du groupe : - Efficacité de la gestion du temps - Pertinence de l'organisation et du planning des répétitions au regard de l'exigence de l'œuvre notamment par la prise en compte du volume de travail par pupitre ou ensemble de pupitres - Efficacité du déroulement de la répétition en fonction des objectifs fixés - Fidélité de restitution de l'intention musicale par l'exemple vocal ou instrumental - Qualité de l'exemple vocal (précision, justesse, timbre)
Construire et gérer la dynamique du groupe	- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise den compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe	- Connaître les éléments de base de la dynamique de groupe - Créer un contexte favorisant les échanges - Savoir écouter et prendre en compte les avis - Faire preuve de calme et d'assurance	EC Épreuve pratique	- Connaissance de notions élémentaires en matière de pédagogie et de psychologie des groupes - Capacité à mobiliser le groupe

Voilà donc rapidement comment ces deux diplômes sont positionnés.

On voit qu'entre 1981 (1994 pour le DE) et aujourd'hui, il y a eu des évolutions importantes et des progrès, tant dans la définition du contexte métier que dans le référentiel d'activités professionnelles et de certification.
On voit également que ces deux diplômes sont des diplômes pédagogiques d'enseignement et donc orientés vers le travail avec les enfants et plus largement les élèves des écoles de musique, et ce dès l'éveil.

Mais une question n'a jamais été abordée de manière explicite et approfondie dans la préparation de ces textes : celle de l'enseignement de la direction chorale au sens large, c'est-à-dire définissant les fonctions d'un enseignant capable à la fois de construire un cursus et de proposer des parcours de formation différenciés et adaptés dans ce domaine.
Cela n'empêche pas un grand nombre de professeurs de chant choral de proposer depuis longtemps des formations à la direction, que ce soit sous forme d'ateliers, de modules ou de cursus et ce jusqu'au DEM.
Il n'y avait qu'une classe de direction chorale en France en 1980, celle du CNSMD de Lyon créée cette année-là par Bernard Têtu, et où officie aujourd'hui Lionel Sow.
Il y a aujourd'hui près de 45 conservatoires labellisés (CRR, CRD ou CRC) qui proposent un enseignement de la direction chorale à différents niveaux et sous différentes formes, de l'atelier d'initiation au cursus complet jusqu'au DEM.
Toutes ces structures constituent un maillage territorial essentiel de pôles ressources dans le domaine de la formation à la direction de chœur.
A elles d'évoluer, de s'adapter, d'être en capacité de proposer des parcours de formation adaptés aux besoins que le Plan chorale pourra faire émerger.
Un travail collectif des enseignants en direction de chœur a déjà démarré depuis plusieurs années, sous l'impulsion de l'IFAC. Il faut l'élargir, l'approfondir et y intégrer les problématiques issues de la mise en œuvre du Plan chorale.
Aux partenaires institutionnels que sont nos deux ministères de s'en emparer.
Je suis persuadé que les collectivités territoriales sont prêtes à jouer le jeu.
La pérennisation de la dynamique du Plan chorale passe en particulier par là.

Ressources en ligne :
Certificat d'Aptitude professeur de musique :
https://metiers.philharmoniedeparis.fr/certificat-aptitude-musique.aspx
Diplôme d'état de professeur de musique :
https://metiers.philharmoniedeparis.fr/diplome-etat-professeur-musique.aspx
Schéma National d'Orientation Pédagogique :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/schemamusique2008.pdf
Classement des établissements d'enseignements spécialisés :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000463542&fastPos=1&fastReqId=1140392912&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte

Le Diplôme National Supérieur de la Musique (DNSPM) et le Master du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon (CNSMD)
Par Lionel Sow

Ces diplômes sont historiquement une spécificité du CNSMD de Lyon même si le DNSPM est délivré aussi par les Pôles supérieurs et qu'un Master vient d'être créé à Strasbourg. J'ai un recul relatif sur ces diplômes puisque j'enseigne depuis seulement deux ans et demi à Lyon.
La formation est de trois ans pour le DNSPM et deux ans pour le Master à plein temps, une formation assez conséquente. Elle concerne une dizaine d'étudiants.
Une grande partie du temps d'enseignement est consacré à la discipline principale (direction de chœur), avec la spécificité de pouvoir travailler chaque semaine 3h avec un chœur professionnel (chœur atelier) et 2h30 avec l'ensemble vocal du conservatoire (32 chanteurs dont le chant n'est pas la discipline principale mais qui bénéficient de cours de technique vocale).
Quatre à cinq fois par an, les étudiants bénéficient d'une session de direction d'orchestre avec l'orchestre atelier (composé aussi de musiciens professionnels). Ils sont amenés à diriger en concert lors des trois productions chorales organisées chaque année.
Par ailleurs, l'enseignement de la direction est aussi dispensé hebdomadairement lors des 2h de cours collectif et du cours individuel (de 30' à 1h en fonction du niveau).

Les étudiants ont aussi un cours de chant et de piano par semaine, concentré sur les besoins du métier (technique instrumentale, lecture de partitions …). Ils composent leur complément d'enseignement en choisissant parmi les disciplines optionnelles et complémentaires (analyse musicale, écriture, langues, travail corporel, …).

Il faut noter aussi, comme une marque de fabrique du CNSMD de Lyon, que tous les instrumentistes ont une pratique chorale obligatoire.

L'objectif du DNSPM est de donner la compétence de niveau professionnel à un chef de chœur, en vérifiant ses capacités lors de contrôles continus et lors du récital de fin de cycle qui dure 25 minutes, où les étudiants doivent diriger une grande variété de répertoires, montrer leur capacité en termes de gestique, de gestion de répétition, de communication et de pédagogie.

En Master, les étudiants affinent leurs capacités artistiques et leur projet professionnel. On cible davantage sur leur personnalité, pour leur donner des passerelles avec leur futur métier.
En interne, nous travaillons avec des professionnels, des étudiants chanteurs, des instrumentistes chanteurs, mais plus rarement avec des amateurs ou des enfants (puisqu'il n'y en a pas dans l'établissement), sauf dans le cadre de projets (avec la Maîtrise de l'Opéra de Lyon, la Maîtrise de la Loire, des chœurs amateurs de la région…).
Les étudiants peuvent aussi partir en stage, qui sont des compléments d'enseignement, mais aussi des tremplins vers la vie professionnelle, en particulier pour ceux qui ont des aspirations spécifiques, notamment devenir chef de chœur d'opéra, ce qui n'est pas ma spécialité, ni celle de la majorité des étudiants du conservatoire.
Le récital de fin de Master est l'occasion de concevoir un projet artistique de A à Z (mise en espace, transversalité, originalité…, avec les ressources internes du conservatoire parmi les nombreux profils des étudiants)
Il y a chaque année entre 10 et 15 candidats (dont ⅓ de femmes) pour 1 ou 2 places, ce qui est très peu vu le petit nombre d'endroits où on enseigne la direction de chœur dans l'enseignement supérieur. La classe est composée actuellement de 2 femmes et 8 hommes.
Les étudiants à l'entrée au CNSMD sont soit en cycle spécialisé de CRR, soit viennent de finir leur Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Plus de la moitié de la classe est constituée d'étudiants qui ont chanté dans leur enfance, leur pratique chorale assez tôt leur ayant donné une appétence.

Le fait d'avoir deux filières pour le métier de chef de chœur et celui d'enseignement de la direction de chœur est une problématique travaillée par Nicole Corti, qui était précédemment titulaire de la classe et Pascal Baudrillart son assistant, avec une articulation avec le département pédagogie du conservatoire.
A l'heure actuelle, les étudiants en DNSPM peuvent intégrer la formation DE.
3 chefs de chœurs prennent part à la formation CA (une étudiante ayant eu précédemment son master à Lyon, un étudiant en cours d'études au CNSMD et une troisième qui est issue du Pôle supérieur de Rennes).
Les liens entre les équipes du département voix et direction de chœur et celui de pédagogie sont forts, et le travail de complémentarité et de mutualisation de certains enseignements entre ces deux départements, initié depuis plusieurs années, fait l'objet de nombreuses concertations et ajustements.

Sur le lien avec les amateurs, la vision de l'établissement est de considérer la formation comme celle de cadres qui soient en capacité de suivre des projets à grande échelle et la formation de formateurs.
Dans la pratique les étudiants ont quasiment tous contact régulier avec les chœurs amateurs et les chœurs d'enfants. Le travail sur la pédagogie auprès des enfants est en cours de réflexion et de développement au sein de l'établissement.

Ressources en ligne :
Diplôme National Supérieur de Musicien Professionnel
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/fichednspmmasterlyon.pdf
Premier et deuxième cycle du CNSMD de Lyon
http://www.cnsmd-lyon.fr/wp-content/uploads/2019/05/direction-de-choeurs-2018-2.pdf

Référentiel de compétences d'un DEM de direction de chœur sur l'Arc Alpin,
Par Jean-Christophe Michel et Bernard Benoit

Les enseignants de direction de chœur des conservatoires de l'Arc alpin (Chambéry (73), Agglomération d'Annecy–Pays de Savoie (74), Grenoble (38), Bourgoin (38)), ont souhaité, dans le cadre de la mise à jour de la définition du DEM (Diplôme d'études musicales) commun demandée par leur directeurs, entreprendre une réflexion sur le contenu de leur enseignement préparant au DEM (diplôme d'établissement sanctionnant la fin d'études en conservatoire).
Deux spécificités de la direction de chœur semblaient mal prises en compte dans le système habituel d'examen mis en place dans nos établissements à l'intention des instrumentistes : le fait que notre instrument est un outil humain et le fait que le chef de chœur est en situation de transmission pédagogique dans son activité.
Il nous est apparu qu'une amélioration des critères d'évaluation utilisés en contrôle continu et lors de l'examen ne pouvait reposer que sur un travail collectif visant à préciser les objectifs pédagogiques et les contenus des cursus de formation. Après un essai infructueux de convergence de nos programmes d'enseignement basé sur l'échange des répertoires abordés, nous avons alors imaginé utiliser la forme stricte d'un référentiel de compétences pour exprimer ces objectifs partagés.
Le groupe de travail constitué en 2012 a été ouvert aux enseignants de direction de chœur des conservatoires de Saint-Étienne (42), Villeurbanne (69), Bourgoin-Jallieu et Chalon-sur-Saône (71). En outre l'IFAC (Institut français d'art choral), association loi 1901 dont nous sommes membres, a accepté d'accompagner ce travail en y apportant son appui matériel et son aide méthodologique, avec la participation du directeur artistique et pédagogique de l'IFAC.
Le groupe s'est réuni à 8 reprises en 2012-2013, sous le pilotage conjoint du professeur d'Annecy (Jean-Christophe Michel) et de Bernard Benoit, membre du CA de l'IFAC disposant d'un bagage méthodologique sur les référentiels, avec des réunions plénières mensuelles avec dans l'intervalle des travaux en sous-groupes donnant lieu à restitution et validation en séance plénière.

La production du groupe a consisté en deux documents : un référentiel de formation (publié en 2014), où l'on détaille ce qu'on souhaite enseigner puis, élaboré par un comité plus restreint, en 2015, un référentiel de certification, avec les critères permettant d'observer les différentes compétences lors de l'examen.
L'élaboration d'un référentiel de compétences implique de la part de ses rédacteurs l'appropriation commune d'un certain nombre de concepts permettant d'assurer une indispensable cohérence méthodologique et de garantir son caractère opérationnel. C'est ainsi qu'ont été clarifiées les notions de savoir, savoir-être, savoir-faire dans le domaine de la direction de chœur.
La formalisation nécessite un travail de clarification et d'appropriation des concepts et des éléments d'évaluation, de manière à s'accorder sur un langage commun et partagé sur les compétences et l'évaluation.

Le constat de départ était que les jurys avaient souvent un jugement trop global ; nous souhaitions aussi pouvoir trouver un équilibre entre les compétences observées. Mais ce référentiel ne garantit pas l'évolution des modalités de fonctionnement et d'évaluation des jurys, vu les conditions de déroulement et le peu de temps dont ils disposent.

Ce travail a cependant beaucoup changé nos pratiques d'enseignants et notre vision, au travers des pratiques des autres participants à cette démarche.
Les référentiels sont également utilisés de manière pédagogique avec les élèves et leur permettent de porter un regard conscient sur le contenu de leur formation, de s'autoévaluer, de préciser leur parcours de formation ; ils servent aussi dans la relation avec les collègues enseignant les matières complémentaires dans l'établissement.

Nous avons également résumé le référentiel de certification sous la forme d'une grille d'évaluation, qui servira dans une mise en situation pratique, lors du prochain concours international de jeunes chefs de chœur en octobre 2019.

Ressources en ligne :
Référentiels de compétences IFAC en direction de chœur :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/ficherefenretielsifac.pdf
Les compétences en direction de chœur (IFAC – 2007) :
https://artchoral.org/referentiel-de-competences-le-referentiel-de-certification Référentiel d'évaluation de chef de chœur (IFAC 2015) :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/ifacreferentielevaluation.pdf
Référentiel de formation de chef de chœur :
https://artchoral.org/le-referentiel-de-formation-de-chef-de-choeur

Le Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales (DADSM)
Par Ludovic Laurent-Testoris

Le DADSM s'adresse aux personnes qui dirigent des ensembles musicaux en amateur. Il ne donne pas accès à un cadre d'emploi ou un poste et ne vise pas une qualification spécifique aux domaines des ensembles musicaux professionnels ou de l'enseignement spécialisé. Reconnu dans le milieu amateur et professionnel, il atteste des compétences techniques, théoriques et pratiques nécessaires aussi bien à la direction musicale qu'à la direction de projets artistiques et culturels dans un environnement territorial.
Certains établissements d'enseignement artistique en font la condition nécessaire pour signer des conventions avec les ensembles musicaux en amateur de leur territoire, au même titre que le Diplôme d'État.
Le rapport entre le DADSM et le Plan Chorale s'exprime dans les textes officiels de l'Éducation nationale relatifs à l'éducation artistique et culturelle qu'il s'agit d'inscrire dans des parcours complémentaires entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et dans la construction de partenariats avec des structures et acteurs locaux.

Le DADSM a été créé en 1985, soit avant le DE de direction d'ensembles vocaux qui s'en est apparemment inspiré. Le niveau minimum requis est un DEM/DNOP en direction de chœur (ou équivalent) avec une pratique, régulière et récente de deux ans minimum, d'encadrement et de direction d'un chœur.
Les formations sont organisées en région (par exemple en Aquitaine, où un partenariat a été mis en place avec le PSMD pour intégrer tout autant des étudiants que des chefs déjà en poste dans les pratiques en amateur). De même avec le CNFPT, pour former à la direction des professeurs d'enseignement artistique et des professeurs de l'Éducation Nationale, en dehors du cadre de l'Éducation Nationale). Si le besoin s'en ressent, un nouveau module spécifique à la direction de chœur d'enfants pourrait facilement être développé.
Les épreuves sont organisées toutes les années paires et sont évaluées sur 3 tours (présélection sur dossier, admissibilité et admission) :

- Filage d'une pièce de haut niveau
- Interprétation d'une œuvre vocale
- Lecture de textes en diverses langues
- Exercices d'échauffement du chœur
- Travail de chœur sur une pièce travaillée par le chœur et une pièce déchiffrée
- Harmonie sur un texte avec paroles
- Analyse
- Commentaire d'écoute sur un répertoire très éclectique,
- Culture musicale au sens large pour problématiser une question,
- Projet culturel : artistique, financier, organisationnel, communication, budgétaire, législation, évaluation…. Le sujet de 2020 pourrait-être : "comment monter un partenariat pour une chorale à l'école", avec une appréciation des conventions élaborées, les temps de l'enfant, le rapport avec les partenaires …

Les pratiques chorales en amateur manquent encore trop souvent de lien avec les établissements d'enseignement artistique territoriaux, classés (450 en France environ) ou non, et associatifs, et c'est à cette articulation que la CMF est attentive, notamment en incitant à la mise en place de

conventions pour co-construire des projets communs, mais aussi à la structuration et l'ouverture des chœurs et à la montée en compétence des chefs.
Nous travaillons par ailleurs avec la DGCA et la Lettre du musicien (et avons sollicité CDF, la FFEA et l'UNDC) sur une cartographie mise à jour annuellement de l'ensemble des établissements d'enseignement artistique.
La CMF a mis en place depuis 2015 la mission Calliope et Euterpe pour analyser et proposer de nouveaux métiers relatifs à l'enseignement et à l'encadrement dans la convention collective nationale de l'animation. Elle travaille pour cela avec le CNEA, qui réunit les employeurs de "l'animation" et qui porte cette convention dont l'application s'impose normalement aux établissements d'enseignement artistique associatifs.
Après une enquête auprès des 1200 écoles adhérentes de la CMF, il est apparu que les diplômes des enseignants se répartissaient de la manière suivante : 25% inférieur au DEM/DNOP, 30% DEM/DNOP ou équivalent, 30% DE, 5% DUMI ou autre diplôme universitaire du même niveau et 10% CA. Or, les métiers d'animateur et de professeur, qui sont les deux métiers présents dans cette convention, ne sont pas liés à des diplômes mais à une pratique professionnelle, et il n'existe rien de spécifique pour eux. Nous avons donc formalisé 5 fiches métier : professeur à DEM, professeur à DE, coordonnateur ou directeur d'établissement d'enseignement artistique, et directeur d'ensemble musical, avec des grilles de compétences et de salaire adaptées.
Nous travaillons désormais avec le CNEA à l'élaboration d'un Certificat de Qualification Professionnelle qui pourrait englober ces métiers par différents modules et ayant pour nom "Intervenant en pratique artistique". Un des modules pourrait porter sur la direction d'un chœur d'enfant en milieu scolaire.

Les questions qui se posent à partir de là sont celles de la complémentarité entre une reconnaissance délivrée par le réseau associatif et celles délivrées par le ministère de la culture, de l'éducation nationale et de la fonction publique territoriale et, par suite, de la prise en compte effective des niveaux de rémunération des enseignants dans chaque secteur, notamment lorsqu'ils y travaillent simultanément.

Ressources en ligne :
Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales :
https://www.cmf-musique.org/evenements/dadsm
Fiche de présentation :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/fichedadsm.pdf
Attentes, nature et objectifs des épreuves :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/cmf_dadsm2018attentesnatureobjectifsepreuves.pdf
Convention de partenariat - Structure d'enseignement musical / Ensemble musical :
https://www.cmf-musique.org/fileadmin/user_upload/12097/images/fichiers_pdf/CMF_Convention_Structure-d-enseignement-musical_Ensemble-musical.pdf
Mission Calliope et Euterpe :
https://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/mission-calliope-et-euterpe/

Le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
Par Christelle Marchand

Le DUMI est placé au Répertoire National de Certification professionnelle (RNCP) au niveau II des certifications professionnelles (idem que le DE).
Le détail de la certification déposée au RNCP se trouve en ligne (extraits) :
« Le musicien intervenant participe à la conception et à la réalisation de dispositifs de formation musicale pendant et hors temps scolaire, en concertation avec des équipes enseignantes ou des partenaires sociaux et culturels. Il donne des outils aux enseignants pour qu'au cours de la mise en œuvre des projets, ils soient les garants de la cohérence et de la transversalité des apprentissages.
Il organise des actions permettant la rencontre avec les œuvres et les artistes en créant des liens avec les structures culturelles et les établissements d'enseignement musical spécialisé du territoire.
Il contribue au développement d'initiatives permettant à un jeune public de s'inscrire dans des parcours diversifiés de pratique musicale dans d'autres structures que l'école. »

Compétences ou capacités attestées

I. *Maîtriser une expression musicale, ses ressources vocales, des techniques de transcription, d'arrangement et d'écriture ; analyser des œuvres et des pratiques musicales et concevoir des situations d'enseignement adaptées, improviser avec son instrument ou à la voix, diriger un ensemble vocal ou instrumental, réaliser des enregistrements*
II. *Élaborer une progression de travail en fonction des réalisations du groupe, transmettre les savoirs et savoir-faire fondamentaux, mettre en œuvre des démarches artistiques collectives innovantes, susciter l'initiative, la créativité et la réflexion dans le processus d'apprentissage*
III. *Prendre en compte les particularités d'un lieu, d'une structure, ainsi que le cadre institutionnel des moyens d'action en cohérence avec les modes d'organisation des équipes, connaître les textes et les instructions officielles en vigueur, se situer au sein d'un réseau de personnes et de partenaires d'horizons divers, tenir compte des modèles pédagogiques et de la culture professionnelle de ses partenaires*
IV. *Collecter des informations concernant l'environnement de travail, analyser des données socioculturelles et institutionnelles, exposer oralement ou rédiger des objectifs de projets, des descriptifs d'action, assurer le lien entre les différents partenaires, participer à la mise en place logistique des réalisations.*

La certification s'obtient après une formation dispensée sur deux années d'une durée minimale de mille heures au sein d'un centre de formation des musiciens intervenant (CFMI). Le cursus d'études comporte 300 heures de formation générale et pédagogique, 300 heures pour la formation musicale complémentaire et 400 heures de parcours optionnel personnalisé. En complément, des tutorats pédagogiques d'une durée de 500 heures s'effectuent en priorité au sein des établissements d'enseignement général. L'évaluation s'effectue sous forme d'épreuves de vérification des connaissances durant la formation, d'évaluation continue des travaux des étudiants, d'épreuves terminales pratiques et théoriques. »

Niveau requis pour l'entrée au CFMI : niveau équivalent au baccalauréat + deux années d'études (qui peuvent validées par VAP) + une solide formation musicale et une motivation pour le métier.
Les CFMI pourraient accueillir davantage d'étudiants. L'information sur cette formation ne passe pas encore de manière fluide auprès des prescripteurs à l'orientation professionnelle des grands élèves de conservatoire.
Il s'agit d'un diplôme d'université, financé en partie par le ministère de la Culture. Le diplôme à valeur nationale est reconnu par le MEN, le MC et les collectivités territoriales.
Les musiciens intervenants ont donc une connaissance pointue des réseaux et des structures culturelles.
Le DUMI peut être acquis en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le métier de musicien intervenant est l'un des métiers les mieux à même de répondre aux besoins de mise en œuvre des pratiques vocales collectives, notamment dans le cadre du «plan chorale» voulu par le ministre de l'Éducation Nationale, Mr Blanquer. Cependant, le musicien intervenant ne travaille pas seul. Il co-construit avec les professeurs des écoles et ses collègues de l'enseignement artistique spécialisé.

Le référentiel métier
Le référentiel métier a été réécrit en 2018 pour tenir compte des évolutions du métier. Celui-ci a été rédigé de manière collaborative avec la profession, les employeurs, les syndicats, le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Conseil National des CFMI.
Celui-ci nourrira à son tour la mise à jour du référentiel de certification professionnelle lors de la prochaine inscription au RNCP.

Il est en deux parties (voir document joint). Ce document a vocation à être très largement diffusé au sein des réseaux de professionnels travaillant dans les milieux de l'éducation artistique et culturelle.

Statut
Dans la plupart des cas, le musicien intervenant est contractuel ou fonctionnaire de la FPT, sous le statut d'assistant territorial d'enseignement artistique, mais il peut aussi être «professeur» de la Convention Nationale Collective de l'Animation.

Réponse à la question de Mme Géraldine Toutain concernant la création d'une certification autour des pratiques vocales à l'école
Les établissements d'enseignement artistique spécialisé sont des lieux ressources pour les pratiques vocales des enfants, et les CFMI ont une expertise de la pratique et de la conduite de projets pédagogiques et artistiques dans le domaine de la voix, y compris des ressources en termes de répertoires et de création.
Ils sont en lien (et ont vocation à l'être davantage) avec les établissements d'enseignement scolaire pour échanger sur les types de pratiques souhaitées et il n'est pas utile d'ajouter une certification dans un paysage où il y a déjà une diversité de structures culturelles fortes qui peuvent davantage travailler en réseau et répondre à la demande. Le lien des CFMI avec l'Université est établi et permet d'accueillir des personnes souhaitant développer un aspect de la pratique professionnelle notamment grâce à des actions de formation continue. Le Conseil des CFMI n'est pas favorable à la création d'une nouvelle certification en lien avec les pratiques vocales à l'école.

Ressources en ligne :
Référentiel de certification RNCP du Diplôme de Musicien intervenant en milieu scolaire
http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=28762
Fiche descriptive :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/ficherefenretielsmetierdumi.pdf
Référentiel métier :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/referentielmetiermusicienintervenant2019.pdf
Référentiel de formation :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/dumireferentielformation.pdf

Témoignages sur des dispositifs exploratoires de formation de formateurs autour du plan choral dans les territoires

Accompagnement des enseignants pour une autonomie à la direction de chœur, avec la réalisation d'un projet en milieu scolaire dans différents formats d'ensembles vocaux Moselle 2018-2019

Elisabeth Bock (CPEM), Tristan Krenc, directeur de l'INECC, Florent Stroesser, formateur.

Avant de vous présenter plus en détail le projet 1,2,3 chorale, il me semble important de prendre un court instant pour parcourir ensemble quelques points du plan chorale et du Vademecum qui, vous allez le voir, vont rentrer directement en résonance avec la présentation qui suivra.

Nous nous sommes appuyés sur les points suivants, extraits du vade-mecum :

- ✓ La chorale est le projet d'une équipe d'enseignants
- ✓ Cette équipe est pilotée par l'un d'entre eux
- ✓ Le projet se monte en partenariat avec des acteurs culturels du territoire
- ✓ La chorale est dirigée par un/des enseignants

- ✓ L'équipe enseignante peut prendre appui sur des personnes ressources
  - Les CPEM
  - Les musiciens-intervenants « Dumistes »

- ✓ Les chartes chorales départementales seront renforcées, revitalisées, développées (selon l'état actuel du territoire)
- ✓ Une attention toute particulière sera apportée à la formation des enseignants, qu'elle soit initiale ou continue. Ces formations pourront faire appel à des personnels qualifiés relevant de divers partenaires. Les enseignants pourront profiter de la présence des dumistes pour approfondir leur compétence à diriger une chorale.

- ✓ La réalisation de projets chorals en regroupement sera encouragée :
  « La dynamique induite par des projets associant plusieurs écoles et/ou établissements est incontestable. Stimulante pour les professeurs et leurs élèves, et préparées sur une longue période de l'année scolaire, ces réalisations répondent à une ambition pédagogique et artistique forte » (dossier de presse EAC septembre 2018)

La question de départ (initiée par les CPEM), qui a déclenché la proposition du projet « 1 2 3 chorale » a été la suivante :
Comment amener les enseignants à oser créer leur chorale d'école et comment construire et nourrir leur motivation ?

<u>Les points d'appui :</u>

- L'expérience de près de quinze ans de fonctionnement de la charte départementale en Moselle, avec de nombreux projets et des partenariats efficaces (dont celui de la structure qui assure la coordination, l'INECC, qui répond à beaucoup de nos attentes, à nos questions, entre-autre à celle du choix des intervenants avec un profil identifié, qualifié)
- Le cadre donné par le plan choral

<u>Les premiers éléments de réponse</u> (proposés par CPEM + INECC) ont été :

- Un projet fédérateur au niveau départemental avec une proposition de rassemblement des chorales créées

- Une finalisation motivante dans un lieu culturel de référence
- Des temps de formation partagée
- La nécessité de mettre en place un accompagnement des enseignants

Nous sommes partis du postulat suivant : le manque de confiance des PE en leurs capacités à diriger une chorale d'école. Très peu d'enseignants osent employer le terme de chef de chœur, ni même assumer le rôle du meneur.

S'agissant de répondre au Plan chorale, avec l'ambition d'inciter les enseignants à créer une chorale d'école et surtout à la pérenniser, nous nous sommes dit qu'il fallait travailler sur ce manque de confiance et sur l'autonomie des enseignants.

Je vais faire un petit aparté pour mieux comprendre en quoi le dispositif que nous allons vous présenter se distingue d'autres déjà pratiqués, bien connus des CPEM, comme les rencontres chantantes, qui sont des rassemblements de classes avec une alternance de prestations par classe et des chants communs à plusieurs classes.
Bien sûr, nous savons qu'il existe des enseignants qui pratiquent le chant choral avec leur classe et qui sont autonomes.
Dans le meilleur des cas, l'enseignant aura eu une formation pour s'approprier les chants issus du répertoire départemental et ensuite, quand il retourne en classe, il fait au mieux pour apprendre ses chants. C'est déjà louable en ce sens
Proposer **une formation**, des **outils** (répertoire), **organiser la rencontre** sont autant de moyens qui facilitent la pratique vocale collective mais pour aller plus loin, nous nous sommes intéressés à l'accompagnement de l'enseignant dans sa pratique, sur le terrain.

Il a donc fallu se questionner sur cet **accompagnement, et sur le rôle de l'intervenant**

L'idée de faire appel à une personne extérieure (multi casquettes : formateur/chef de chœur / pédagogue ….) pour rejoindre notre cercle constitué de CPEM / intervenants / enseignants est apparue nécessaire pour mener une réflexion distanciée.

<u>Les objectifs définis à l'issue de cette première étape de questionnement</u> sur l'accompagnement des enseignants

- Susciter et développer la motivation des enseignants :
  - Un mot clé : « LA CONFIANCE », primordiale dans l'accompagnement
  - Un levier : la valorisation du projet
- Créer les conditions de pérennisation des chorales dans les écoles (en travaillant avec les équipes sur les compétences nécessaires : savoir/ savoir être / savoir-faire)
- Travailler sur la notion d'accompagnement et développer les processus et outils nécessaires

La trame du projet tel qu'il a été présenté aux enseignants :
- Identifier 6 écoles volontaires pour s'engager dans le projet (rôle des CPEM)
- Réunir dans chaque école une équipe de 3 ou 4 enseignants (de cycle 2 ou cycle 3) prêts à créer la chorale de l'école (avec en arrière-plan l'idée de la pérenniser)
- Apprendre un répertoire constitué de chants communs à l'ensemble des écoles et spécifique à la prestation de chaque chorale
- Convenir d'1 enseignant qui dirigera la prestation de la chorale au concert final
- Accompagner ponctuellement chaque équipe par 1 musicien intervenant (rôle de l'INECC)
- Participer à un rassemblement qui réunira les 6 chorales dans une salle prestigieuse : l'Arsenal de Metz.

Ce qui nous est apparu comme innovant, c'est la notion d'accompagnement / formation in situ, sur le temps de pratique. Les questions de comment, avec qui, jusqu'où, nous avons pu les poser et y travailler grâce à l'un de nos partenaires, coordinateur de la charte, l'INECC Mission voix Lorraine.

Le mode opératoire
- Le choix de faire appel à un intervenant extérieur « expert » pour accompagner tout le processus, en particulier sur le rôle des intervenants : comment passer du "faire " au "faire avec" puis au "faire faire "
- Un comité de pilotage intégrant cet intervenant extérieur expert
- Une répartition des tâches construite en commun entre les CPEM, l'INECC, l'expert accompagnateur, les musiciens intervenants, les enseignants.
- Des temps de travail communs et approfondis entre CPEM et musiciens intervenants, accompagné par l'expert pour :
  - ✓ Travailler, échanger autour des documents de références (programmes, charte, vade-mecum…)
  - ✓ Définir ensemble les postures et valeurs communes
    - Respect mutuel
    - Bienveillance et sens de l'encouragement
    - Recherche des complémentarités (intervenant/enseignant, enseignant/enseignant)
  - ✓ Identifier et construire ensemble les outils nécessaires à partager, y compris avec les enseignants pour construire cette posture d'accompagnement

Les moyens, les outils
- Un répertoire vocal départemental (Chanterelle n°8)
- Un stage de formation (2+1 jours) : formation continue publics croisés (23 enseignants, 3 intervenants, 3 CPEM)
- La possibilité de participer à un atelier choral d'enseignants (3 chorales dans le département qui permettent à un très grand nombre d'y participer)
- 1 intervenant par chorale (1 fois tous les 15 jours de janvier à juin)

- Des temps de concertation réguliers et à tous les niveaux : avant ou après la séance (préparer la répétition, attribuer les rôles, débriefer …)
- La mise à disposition de l'Arsenal avec toute la logistique : salle, moyens techniques, billetterie…

Je vais passer le relais à celui qui nous a aidé, tant sur les attendus d'un chef de chœur que sur l'accompagnement et la relation intervenant/enseignant

L'accompagnement de « l'expert »

✓ Un postulat de départ :

La création, le développement, l'animation d'une chorale d'école doivent être le résultat d'un travail d'équipe de plusieurs enseignants, chacun avec ses compétences, son potentiel, ses envies propres.

✓ Conditions de réussite :

L'équipe doit réunir un ensemble de compétences qu'elle a identifiées et qu'elle s'est réparties

✓ Il faut donc pouvoir se baser sur un référentiel de compétences et une grille d'observation communs et partagés

Ces deux outils ont été élaborés lors de deux journées de travail commun entre les CPEM et les musiciennes intervenantes, accompagnés par Florent Stroesser. Ce travail s'est nourri de tout ce qu'a fait l'IFAC dans ce domaine depuis plusieurs années, accompagné par le CEPEC et par Bernard Benoît.

Le travail présenté rapidement aujourd'hui n'est pas abouti, c'est une première étape. Nous avons essayé d'être au plus près des réalités de l'école primaire, tout en ne cédant pas a priori sur l'exigence à atteindre.

Les documents présentés sont la synthèse de la démarche de production commune entre CPEM et intervenants et partagée avec les enseignants.

Les différents items mentionnés sont des objectifs à atteindre progressivement, au fur et à mesure de l'avancement du projet dans l'école sur la durée et de l'accompagnement mis en place. **En aucun cas, il s'agit de conditions préalables !**

Dans ce qui suit, le concept « chef de chœur » peut se traduire par un ensemble de personnes se répartissant les fonctions et les compétences.

Une ébauche de référentiel de chef de chœur

Le chef de chœur est une personne, un/une musicien(ne), un/une pédagogue, un/une animateur/trice et un/une "manager" de projets

Les compétences personnelles et musicales constituent le fondement de la fonction…

… et viennent nourrir les trois autres champs de compétences qui interagissent entre eux

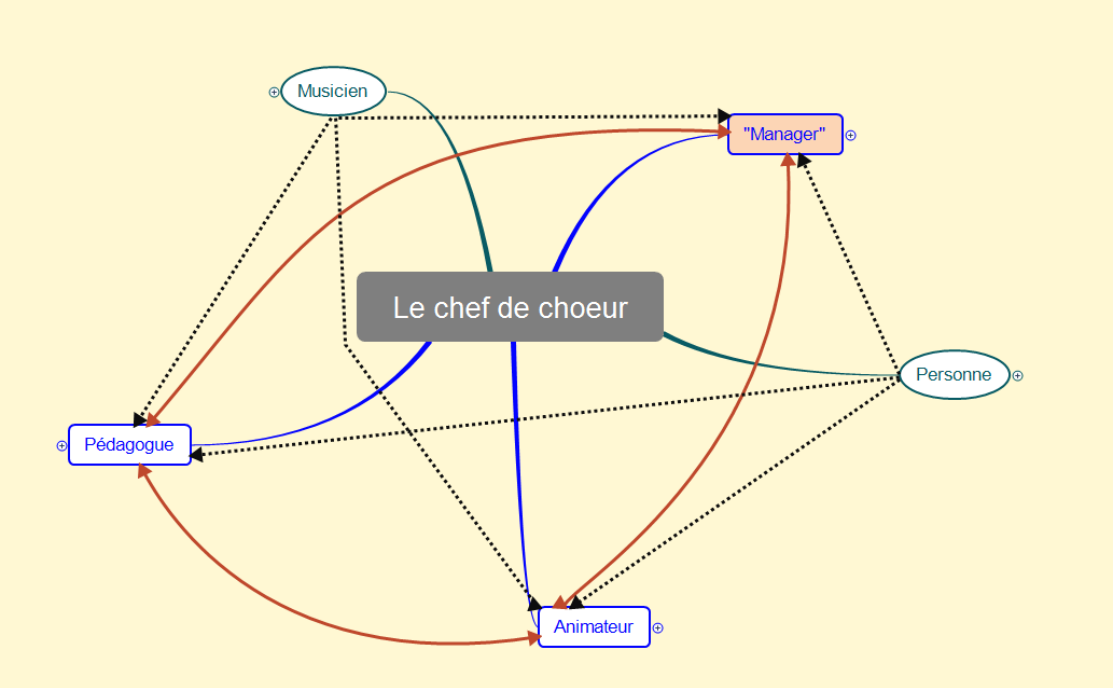

Une carte de compétences.
A creuser, à compléter….

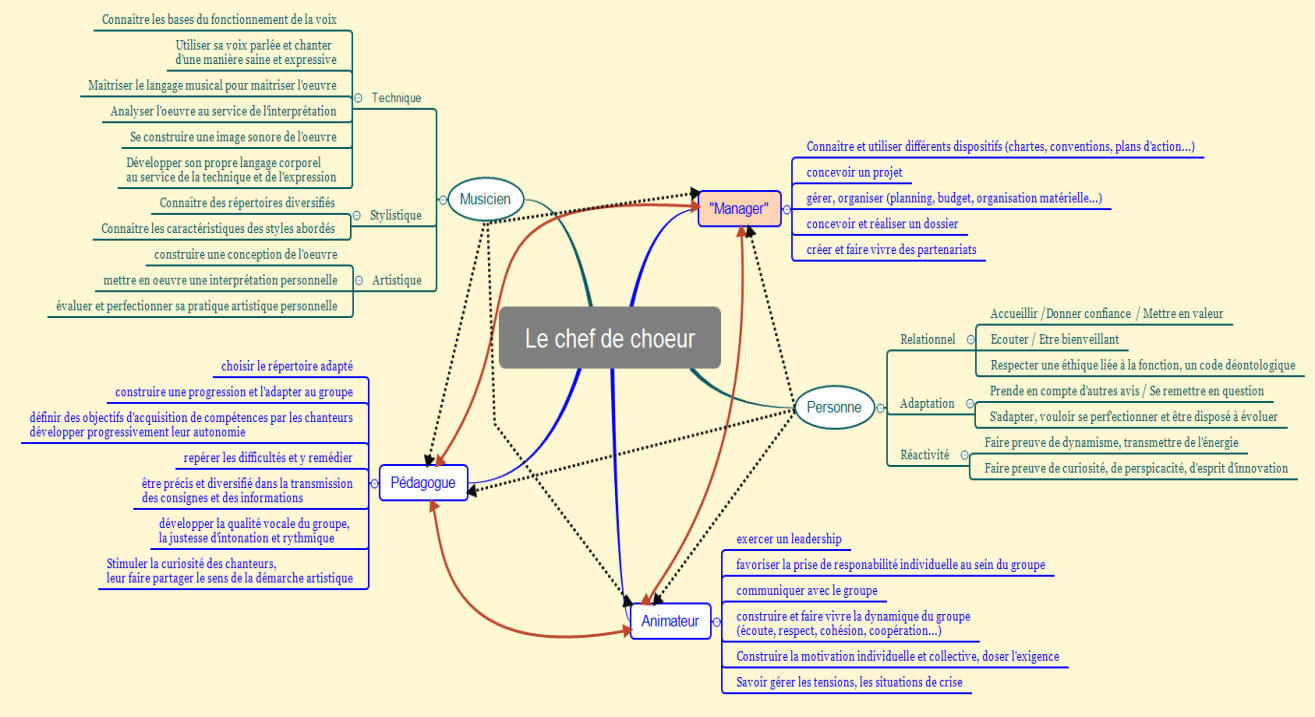

GRILLE D'OBSERVATION D'UN CHEF DE CHORALE (peut –être un collectif) à compléter…

Qualités personnelles	Le chef est au service d'un projet collectif	
	Le climat installé permet à chaque chanteur de se sentir accueilli, en confiance	
	Le chef de chœur est à l'écoute des chanteurs et fait preuve de bienveillance	
	Le chef de chœur est dans une attitude dynamique, transmetteur d'énergie	
	Le chef de chœur prend en compte les avis des différents participants (enfants et adultes)	
	Le chef de chœur sait faire preuve d'autorité (argumentation, esprit de décision…)	
	Le chef de chœur sait se remettre en cause le cas échéant	
	…	
Compétences musicales	Le chef de chœur maîtrise bien la chanson (mémorisation, justesse, précision…)	
	Il est capable d'analyser la chanson (forme, langage musical, tonalité et ambitus adapté aux enfants, rapport texte musique…).	
	Il en a une représentation mentale (image sonore) de la chanson précise et bien conscientisée	
	Il est capable de bien interpréter la chanson (style, expression, nuances, diction du texte…). Il sait en répétition se repérer dans le champ des hauteurs et des tempi (prendre la note de départ, choisir le bon tempo…)	
	La communication gestuelle est efficace (précision de la pulsation, des départs, des arrêts, dynamique et expression du geste…)	
	Les exemples sont de bonnes qualité sur le plan vocal	
	L'écoute musicale est efficace et permet de pointer les erreurs et imperfections à corriger	
	Le chef de chœur sait se repérer par rapport à une partition, un enregistrement…	
	Le chef de chœur sait prendre appui sur des instruments (piano : prendre la note., percussions pour accompagnement rythmique…)	
	…	
Compétences didactiques et pédagogiques	Le répertoire est adapté au groupe	
	Les objectifs de séance sont clairs et la progression adaptée (compétences identifiées, étapes nécessaires…)	
	Les outils d'acquisition des compétences sont clairs, efficaces et diversifiés	
	La gestion du temps et de l'espace est adaptée aux objectifs d'apprentissage et à la progression du groupe	
	Les consignes et les informations sont communiquées clairement et de manière diversifiée	
	Les démarches d'apprentissage du chant sont efficaces (mémorisation, découpage des phrases, points d'appui…)	
	Les difficultés ont été anticipées et les moyens de les résoudre également	
	Les erreurs et imperfections une fois repérées sont corrigées efficacement	
	Le souci de faire progresser le groupe est présent (intonation, précision rythmique, qualité vocale, expression…)	
	Le chef de chœur sait mener une mise en voix en fonction de la situation et des chant à travailler	
	Le chef de chœur sait intégrer aux apprentissages un travail corporel dans l'espace (percussions corporelles, déplacements, …)	
	…	
Compétences animation	Le "leadership" est efficace et fondé sur une attitude respectueuse	
	La communication est ouverte, interactive, laisse une place à chacun	
	La gestion du groupe est efficace et construite sur l'écoute, le respect, la coopération, la cohésion…	
	Les démarches utilisées permettent à chaque chanteur de se sentir concerné et responsable	
	Les démarches utilisées permettent de construire la motivation de chacun et du groupe. Le niveau d'exigence est adapté au groupe et aux différentes situations	
	Les éventuelles tensions, comportements difficiles sont bien gérés	
	…	
Compétences "managériales"	***Elles concernent davantage la construction globale du projet choral mais elles peuvent aussi s'exprimer au sein des séances notamment au travers:***	
	de l'organisation des séances par rapport à l'ensemble de la vie de la classe /de l'école	
	de l'organisation matérielle de la séance (adéquation du lieu à l'activité, organisation de l'espace, …)	
	du choix et du bon usage des outils utilisés (instruments, diffusion d'enregistrements, différents supports…)	
	…	

En guise de conclusion quelques éléments de bilan à chaud

Le concert final a eu lieu le 18 juin à l'Arsenal à Metz.
6 chorales d'écoles issues de tout le département.

- 540 enfants sur scène
- 23 enseignants impliqués
- 3 musiciennes intervenantes accompagnatrices du projet.

- **Les réussites et les effets positifs :**
  - ✓ La motivation contagieuse : 1 chef de chœur pressenti, un travail d'équipe qui a évolué (le fait de préparer les séances ensemble, de débriefer, de soutenir, encourager a fait que dès le départ chaque enseignant de l'équipe s'est demandé comment trouver sa place)
  - ✓ Le passage de témoin en relais a bien fonctionné : à des niveaux différents (direction ou jeux vocaux …) chacun a trouvé sa place
  - ✓ La métamorphose dans la répartition des tâches. Par exemple cet enseignement qui est passé de la responsabilité de la « clef usb » à celle de l'échauffement, à la direction d'un chant à la fête de fin d'année … = quelle progression dans sa pratique
  - ✓ L'évolution de la posture des musiciennes intervenantes au sein de ce projet mais plus largement pour les projets à venir

- **L<u>es difficultés</u> rencontrées, points à améliorer :**
  - ✓ Plutôt que d'exprimer les difficultés, les enseignants ont largement exprimé leur manque de confiance en leur potentiel au départ du projet.
  - ✓ Les temps de concertation : il ne s'agit pas de trouver le temps mais de la prévoir (anticiper) : préparer, échanger, analyser. Après la classe, si c'est avec toute l'équipe…pendant la récréation …
  - ✓ À approfondir : la co-animation et la capacité à s'adapter (enseignants et intervenants)
  - ✓ La formation : trop courte, besoin de consolider l'apprentissage des chants
  - ✓ La pérennité de la chorale : changement d'équipe, « trop tôt » pour se retrouver « seuls » (C'est bien sûr un point qui suscite de nouveaux questionnements …)

Ateliers pour les enseignants sur le territoire alsacien de Cadence, pôle musical régional
Par Quentin Bussmann

Dans le cadre du « plan chorale » à l'école, Cadence – pôle musical régional basé à Strasbourg et rayonnant sur le Grand Est, a mis en place dans l'Académie de Strasbourg des actions de sensibilisation et de formation à destination des professeurs des écoles en partenariat avec la DRAC Grand Est.

Nous allons au préalable porter un regard sur les actions entreprises cette année pour ensuite faire un focus sur la formation « Diriger une chorale à l'école ». Enfin, je vous présenterai rapidement les actions prévues pour la saison 2019-2020.
En 2017, suite à l'annonce du plan chorale à l'école, la DRAC Grand Est a sollicité Cadence pour mettre en place des actions dans l'académie de Strasbourg.

16 actions bénéficiant à 150 professeurs des écoles ont été proposées :
- 10 ateliers "Diriger une chorale à l'école"
- 1 formation (partenariat INECC Mission voix Lorraine et Conservatoire de Colmar) "Faire chanter les enfants en chœur"
- 5 ateliers de sensibilisation à l'ESPE de Colmar

Diriger une chorale à l'école
Cette formation vise à apporter les outils nécessaires aux professeurs des écoles souhaitant aborder la direction de chœur d'enfants en milieu scolaire et renforcer les compétences des professeurs déjà encadrants d'une chorale. Elle a pu être mise en place grâce à la DRAC Grand Est et grâce à une parfaite collaboration avec les services de l'Éducation nationale.
Elle a donné la possibilité à 144 professeurs des écoles de bénéficier de 12 heures de formation gratuitement. Une des richesses de la formation est la diversité de ses intervenants en lien avec la pratique musicale en milieu scolaire (conseillers pédagogiques en éducation musicale, professeurs d'éducation musicale (2nd degré), musiciens intervenants, professeurs de formation musicale, professeurs de chant, chefs de chœur…)

10 ateliers ont été proposés de janvier à juin dans l'Académie de Strasbourg :
Diemeringen, Schweighouse/Moder, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Erstein, Sélestat, Wintzenheim, Cernay, Wittelsheim, Altkirch.

Choix des lieux important : zones urbaines, périurbaines et rurales dans une académie assez concentrée. Lieux de vie des projets culturels
Les ateliers ont été construits avec les intervenants autour de deux objectifs :

Chanter
- Posture, respiration
- Soutien, projection
- Résonance, justesse
- S'écouter et écouter les autres

Faire chanter
- Connaissance de la voix de l'enfant
- Notions de base de direction : pulsation, mesure, carrure
- Apprentissage par oralité
- Développement de l'écoute et de la réactivité en temps réel
- Choix de répertoire

Durant les ateliers, les stagiaires ont pu s'exercer sur du répertoire adapté aux enfants acquérir des outils musicaux, pédagogiques et opérationnels :
- mise en voix

- travail vocal et d'écoute en petits groupes et individuel
- organisation du travail devant le chœur
- gestique, technique
- préparation d'une partition
- vivre une expérience de chant (choral)

VOCABULAIRE
Aucun prérequis n'a été demandé pour participer, la mixité des expériences permettant d'apprendre de l'autre mais aussi d'aborder le chant par du sensoriel plutôt que du technique. Certains sont musiciens, certains dirigent déjà une chorale, leur classe ou l'école et d'autres n'ont jamais dirigé ni même pratiqué. Le fait de vivre cette expérience de pratique leur a permis « d'oser chanter devant les enfants » et « d'oser faire chanter leur classe ». L'implication du corps et de l'esprit dans la pratique vocale a été un point important remarqué par les stagiaires.
Il s'agissait d'amener les enseignants à comprendre qu'on va au-delà d'une activité occupationnelle est essentiel pour prendre conscience des retombées de la pratique vocale au quotidien pour la vie d'une classe et d'une école et à dépasser leur peur de faire de la musique.
L'avenir est aussi à la formation à distance et aux ressources numériques. Un ensemble de documentations et ressources, notamment vidéo a été mis à disposition pour compléter celles présentes dans le vade-mecum.
Ces ateliers ont tous été chaleureusement accueillis, et bénéfiques pour les participants. Malheureusement, on n'apprend pas le chant ou la direction de chœur en 12h. Les besoins en formation initiale restent très prononcés.

En 2019-2020, toujours avec le soutien de la DRAC Grand Est et de l'Éducation nationale, Cadence s'engage sur 5 actions en milieu scolaire :
- Diriger une chorale à l'école : 9 ateliers sur l'Académie de Strasbourg et un week-end de formation dans l'Académie de Reims
- Faire chanter les maternelles : c'est un besoin spécifique identifié cette saison vers le public des maternelles. 2 journées sont organisées (1 dans le Bas-Rhin, 1 dans le Haut-Rhin) avec deux formateurs spécialisés
- Formation « Musique et handicap » pour les enseignants spécialisés travaillant en institut psychosocial, avec l'intervention de l'association « Musique en situation de handicap » et un conseiller pédagogique en adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
- Accompagnement du spectacle « un poirier m'a dit » dans la circonscription de Saverne
- Création d'un chœur ressource inter-catégoriel, lieu de pratique et de rencontre pour les enseignants et professionnels EAC dans l'académie de Strasbourg. Ce chœur ressource est financé par la DRAC mais avec la volonté de mettre en lien l'éducation nationale sur de la coordination.

Ressources en ligne :
Présentation :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/ateliercadencedirigerchorale.pdf
Fiche descriptive :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/fichecadence.pdf

Chœurs Ressource « Inter » (professionnels, générationnels, académiques …)
Par Christelle Marchand

1. En Hauts-de-France - CFMI de LILLE

Enjeux et objectifs
Soutenu par la DRAC Hauts-de-France, l'Université de Lille, et le réseau Canopé
En partenariat avec l'Éducation Nationale et l'école Bossuet de Villeneuve d'Ascq
Rassemblant les différents acteurs du « Plan chorale à l'école » (débutants ou confirmés), le Chœur Ressource Interprofessionnel (CRI) permettra à chacun de découvrir ou d'approfondir divers aspects des pratiques vocales de l'enfant ou de l'adolescent ainsi que des modalités du travail en partenariat associant diverses catégories de professionnels. Ainsi, chaque participant pourra, à son niveau, devenir personne-ressource sur son territoire. Cette initiative, qui bénéficie du soutien de la DRAC Hauts-de-France
Principe de l'inter-professionnalité pour nourrir un réseau

Public visé
- musiciens intervenants
- professeurs des écoles
- enseignants du second degré
- professeurs de l'enseignement spécialisé musique, danse, théâtre
- CPEM
- étudiants master MEEF (éducation musicale / professeur des écoles)
- artistes concernés par les pratiques vocales

Effectif limité à 30 personnes (mixité professionnelle privilégiée).

Acquisition de compétences transférables dans le cadre du plan « chorale » voulu par Jean-Marie Blanquer.

Objectifs et compétences visés
- vivre une expérience artistique personnelle au sein d'un collectif dans laquelle le corps, la voix et la scène sont liés (mouvement, son, espace) ;
- mener une réflexion collective concernant les pratiques vocales de l'enfant et de l'adolescent
- développer sa pratique vocale personnelle et acquérir des outils ludiques de transmission orale pour développer les pratiques vocales collectives ;
- être sensibilisé aux spécificités de la voix de l'enfant et de l'adolescent ;
- découvrir, adapter, mettre en scène, créer, improviser, arranger des répertoires divers (jazz, répertoires contemporains, musiques extra-européennes, …) ;
- apprendre à diriger un groupe avec des moyens simples, efficaces et expressifs, être sensibilisé à la notion de gestion de séance de travail ;
- acquérir des clés permettant de valoriser le travail mené, construire un spectacle (scénographie, gestion logistique, …).

Durée 76h de formation avec attestation de formation délivrée par l'Université de Lille

Prérequis
- pas de prérequis particuliers
- motivation et disponibilité

2. En Ile-de-France - CFMI d'ORSAY Paris Sud

Enjeux et objectifs
Mené par le CFMI Île-de-France (Université Paris-Sud) en partenariat cette année avec le CREA d'Aulnay-sous-Bois, ce dispositif permet d'associer des professionnels de l'enseignement artistique spécialisé et de

l'Éducation nationale dans une même démarche de formation, de recherche et de questionnement autour des pratiques vocales et chorales – en portant une attention plus particulière à leurs dimensions corporelles et scéniques. La découverte et l'appropriation de répertoires, de jeux vocaux, d'approches et d'exercices s'y enrichissent d'un volet « création », en collaboration avec le CRD Paris-Saclay et l'Espace Jacques Prévert d'Aulnay-sous-Bois. Le Chœur Ressource Interprofessionnel, qui vise à former de futures personnes-ressources de terrain, permet aussi de travailler la culture du partenariat entre enseignement artistique spécialisé et Éducation nationale. Il bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France.

Compétences visées :
- Être capable de diriger un chœur en développant des outils adaptés au niveau et à l'âge du groupe et en tenant compte de la particularité de la voix de l'enfant
- Savoir mener des pratiques vocales collectives en intégrant une dimension corporelle, spatiale et scénique
- Pouvoir transmettre son expérience en tant que personne « ressource » pour les pratiques vocales sur le territoire et être capable de s'impliquer dans une recherche action dans ce domaine
- Savoir travailler en partenariat à l'école autour de projets vocaux mettant en jeu la transversalité et l'interdisciplinarité ; développer des outils pour un échange et un transfert de compétences

Objectif(s) :
- Pratiquer et vivre une démarche de création collective dans laquelle le corps, la voix et la scène sont liés
- S'impliquer dans un lieu de réflexion et de formation sur le partenariat en éducation musicale
- Développer sa pratique personnelle et acquérir des outils pour le développement de pratiques vocales collectives inventives
- S'approprier un répertoire par une pédagogie de transmission axée sur la sensibilité, l'imagination et l'expressivité
- Développer un rapport ludique à la voix à travers des jeux vocaux (création, improvisation)

Durée : 72h avec attestation de formation délivrée par l'Université Paris Sud

Public visé : interprofessionnel et inter-catégoriel
- Professeurs des écoles du 1er degré & enseignants du 2d degré (collèges et lycées)
- Musiciens intervenants
- Chefs de chœur
- Enseignants en conservatoires et écoles de musique
- Personnel encadrant de l'éducation nationale (CPEM, chargés de missions, etc.)

Prérequis exigés :
Pas d'audition, pas de sélection (ni de connaissances « solfégiques » obligatoires)
Une pratique artistique personnelle est souhaitable
Disponibilité à toutes les séances

Débouchés professionnels :
Application directe sur son terrain d'exercice, personnes relais sur les territoires pour le développement de projets porteurs dans le cadre du plan chorale à l'école

Méthodologie globale du projet

Parties prenantes
Dans une lettre en date du 5 Avril 2018 adressée aux ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le conseil national des CFMI a proposé *« d'envisager la création de chœurs "pilotes" interprofessionnels dans chaque CFMI rassemblant les acteurs du "plan chorale à l'école" (PE, MI, CPEM, professeurs du secondaires, personnels des établissements d'enseignement spécialisé de la musique…), lieux de partages, de création, d'expérimentations et de recherche, d'échanges autour de ces pratiques et du partenariat. »*

Processus d'élaboration
Ce projet s'est développé dans plusieurs CFMI (Lille, Poitiers, bientôt Aix, Lyon et Sélestat). Dans l'exemple cité ici : le CFMI Île-de-France a souhaité proposer la création de ce chœur en partenariat avec le CREA d'Aulnay-sous-Bois, partenaire de longue date du CFMI et dont l'expertise dans les domaines des pratiques

vocales et scéniques, est très largement reconnue. Ce savoir-faire se situe en complémentarité du CFMI Île de France, reconnu quant à lui pour son expertise dans les domaines de la pédagogie musicale et de la création vocale, et dont le projet développe en son centre la dimension partenariale pour un enseignement partagé de la musique en milieu scolaire. Il a été mis en œuvre en étroite collaboration avec les DAAC des trois académies de Créteil, Paris et Versailles, et avec le soutien de la DRAC Île de France.

Impacts

Utilisation dans l'établissement ou la pratique :
Les outils sont directement utilisés par les 42 participants sur leur terrain d'exercice, les contenus de formation étant pensés pour leur transposition didactique auprès des enfants la plus directe possible. La pratique personnelle et le travail vocal et d'engagement scénique permet également à chacun de se sentir mieux dans la transmission. Tous les participants sont invités à être force de proposition en termes de projets dans le cadre du plan chorale à l'école l'an prochain, et un suivi est prévu pour accompagner ces projets avec les deux chefs de chœur ayant accompagné cette année la formation : Aurélie Reybier (CFMI) et Didier Grojsman (CREA)

Évolution au cours du processus :
C'est une première année, ce projet est pensé sur 3 ans au minimum.
Nous n'avons commencé qu'en Février 2019, l'an prochain il pourra commencer dès le mois de Novembre

Évolutions envisagées pour l'année 2019 - 2020 :
1) Reconduction et développement du dispositif **« CRI – Création scénique »** initié en 2018-2019, toujours en partenariat avec le CREA d'Aulnay-sous-Bois, avec des **répétitions hebdomadaires** les lundis soirs, à raison de 120h sur une année, et qui pourrait cette fois donner lieu à une **proposition concrète de mise en scène autour d'une œuvre**, donnée publiquement, et pouvant être déclinée parallèlement avec les conservatoires et dans les classes d'écoles élémentaires, collèges et lycées (arrangements adaptés fournis) pour les enseignants qui le souhaiteraient. 42 inscrits (moitié culture, moitié EN)
2) Création d'un nouveau dispositif **« CRI – Atelier improvisation, invention et jeux vocaux »**, qui prendra la forme d'un atelier en 52h de formation, orienté sur les pratiques du jeu vocal, de l'invention et de l'improvisation non idiomatique. 22 inscrits (moitié culture, moitié EN)

Ressources en ligne :
Chœur ressource Hauts-de-France :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/choeurressourceinterprohdf2019-2020.pdf
Chœur ressource Ile-de-France :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/cri-idf-2019-2020.pdf

Co écriture de projets en chant choral sous forme de « Speed Hackaton » en Limousin
Par Élisabeth Artaud

Le 07 mars 2019 à Limoges, la direction Territoriale Réseau Canopé Nouvelle-Aquitaine a animé un "speed Hackathon" sur l'après-midi, dans le cadre d'une journée de formation à destination des enseignants musique et des conseillers pédagogiques du Limousin. Le matin avait été consacré à la présentation des objectifs institutionnels et à un temps de mise en voix, afin de mettre les stagiaires en situation de pratique vocale.
L'ambition était de passer de l'idée au projet en 3 heures, en proposant une méthodologie de construction de projet. Le mot Hackathon est issu de la contraction du mot « Hack » et « Marathon ».
L'objectif de ce dispositif d'intelligence collective est de structurer le travail collaboratif et les échanges entre pairs mais aussi d'initier les formateurs aux techniques de créativité. Il permet de proposer de nouvelles modalités de formation favorisant la réflexivité des stagiaires sur leurs pratiques professionnelles.
Les enseignants et représentants des structures culturelles locales ont donc été amenés à réfléchir ensemble à la rédaction d'un projet sur le chant choral, dans une temporalité bien précise, puis à le présenter à l'ensemble des présents sous forme de mini-sketch théâtral.
A l'issue de cette journée, 16 projets ont pu être déposés dans le cadre de l'appel à projets Canopé et une partie d'entre eux seront mis en œuvre, notamment avec le soutien financier du Ministère de la Culture, de l'Éducation Nationale et de la fondation Carasso, dispensé par le biais de l'APAC (l'Appel à Projets Art et Culture *Développement du chant choral à l'école* (DCCE)) dont Réseau Canopé est l'opérateur.
Les particularités de ces projets sont qu'ils ont été initiés par les échanges entre un public mixte de médiateurs culturels tels que l'opéra, ou le conservatoire et les enseignants.
Deux autres journées ont été organisées en juin avec le conservatoire de Bordeaux sur la formation à la direction de chœur.

Échanges avec la salle :
Alexandre Martin, coprésident FNAMI, témoigne d'une expérience identique au projet 1,2,3 chorale décrit tout à l'heure dans sa ville en Essonne. Il faut signaler que l'organisation du temps de travail doit permettre de passer du temps pour cet accompagnement, au lieu de faire des interventions directement dans les classes. Par ailleurs, il est nécessaire de changer de posture pour faire chanter les enfants de France et se situer sur un territoire et non dans une classe.
Musicienne intervenante à Saint-Étienne : il y a un véritable souci car avec une seule CPEM sur la Loire, j'ai l'impression de jouer aussi leur rôle. Les musiciens intervenants ne peuvent pas tout faire.
Élisabeth Bock : quand on a lancé ce projet, mon supérieur m'a dit : « tu veux perdre ton travail ? » Or non, j'interviens et j'accompagne !
Tristan Krenc : ce projet a pu se faire grâce aux chartes, qui doivent pouvoir exister et revitalisées. Les missions-voix sont fondamentales pour accompagner ces projets

Ressources en ligne :
Fiche descriptive :
https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2019/06/fichehackaton.pdf

Conception et pilotage du séminaire :

Partenaires :

Accueil et logistique

Soutien financier :

Organisation - coordination :

Édition des actes :
Rédaction - transcription : Stéphane Grosclaude
Comité de lecture : Xavier Denaiffe, Jean-Christophe Michel, Ludovic Laurent-Testoris, Florent Strœsser

Ressources en ligne :
Référentiels métiers, dispositifs d'accompagnement et parcours de formation :
https://www.pfi-culture.org/referentiels

Actes du séminaire :

https://www.pfi-culture.org/seminaire-referentiels-pratiques-chorales-a-lecole

Contact CDD Plan chant-choral : **cdd.planchoral@gmail.com**